



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 05 août 2021

Cours d'eau du département : une cartographie dynamique au service des usagers

La cartographie des cours d'eau de Loire-Atlantique a été mise à jour au 1er août 2021. C'est la référence unique pour l'application de la loi sur l'eau. Elle est également utilisée pour les réglementations agricoles et la campagne culturelle 2021-2022 (déclaration PAC 2022).

La carte est consultable à l'adresse suivante et les évolutions (retrait, maintien, ajout) sont visualisables en un clic :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/522/cours_eau_044.map

Cet outil permet de faciliter l'application des différentes réglementations relatives aux cours d'eau et à leurs abords par les agriculteurs, et plus généralement par l'ensemble des usagers. Pour la réglementation liée aux produits phytosanitaires (zones de non traitement), la carte s'ajoute à celle de l'IGN.

La première édition de la cartographie départementale des cours d'eau soumis à la loi sur l'eau avait été publiée en juin 2016. Son élaboration s'appuie sur les inventaires des cours d'eau réalisés sous l'égide des commissions locales de l'eau des SAGEs Vilaine et Estuaire de la Loire.

En 2016, la Direction départementale des territoires et de la mer a engagé une démarche partenariale de cartographie sur le reste du territoire. Ce travail s'est déployé progressivement, pour aboutir, fin 2018, à une couverture complète du département par la cartographie de référence des services de l'État. Des expertises terrain ont été réalisées depuis 2019. Cette version annuelle permet d'achever un cycle de mises à jour substantielles.

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**